



*Le grand stade, avec son mât, conçu par M. Roger Taillibert, architecte du stade du parc des Princes à Paris et architecte conseil du chantier olympique. Soixante-dix mille spectateurs.*

## Les Jeux olympiques

Le Comité international, dont le siège est à Lausanne, confie l'organisation des Jeux au Comité national du pays où ils doivent avoir lieu. Le comité canadien a délégué, pour l'organisation des Jeux de 1976, le mandat qui lui avait été confié par le Comité international à un comité d'organisation, le Cojo.

### Coûts et financement

Les ressources du Cojo sont constituées principalement par le produit de la loterie olympique, de la vente de la monnaie et des timbres olympiques, des entrées aux manifestations sportives, de la vente des droits de reproduction, de radiodiffusion et de télévision, et de la cession de licences et de concessions.

On espérait, en 1973 encore, pouvoir assurer l'autofinancement des vingt et unièmes Jeux et c'est pour aider à cet autofinancement que le Parlement canadien a voté, le 27 juillet de cette même année, une loi autorisant le ministère des postes à commercialiser deux millions de séries de vingt-huit pièces de monnaie (sept séries de quatre pièces) spécialement frappées pour commémorer les Jeux de Montréal, et à émettre des timbres olympiques commémoratifs destinés aux philatélistes ainsi que des timbres à surtaxe, dits « timbres-Jeux ». Le bénéfice retiré de la vente des pièces est versé au Cojo ainsi que la recette

provenant des timbres spéciaux mis en vente à l'intention des collectionneurs. Pour les timbres à surtaxe, la recette entière est versée au Cojo s'ils sont vendus par le service philatélique des postes, le Cojo recevant le montant de la surtaxe si ces timbres sont vendus à un guichet ordinaire. Le Parlement fédéral a aussi autorisé la création d'une loterie olympique dans les provinces qui ont donné leur approbation.

Pour alimenter les caisses du Cojo, qui laissaient déjà apparaître un important déficit au début de l'année dernière, le gouvernement fédéral décidait, en juin 1975, d'autoriser la mise en circulation de pièces de monnaie d'or d'une valeur de cent dollars et de pièces d'argent d'une valeur de vingt dollars. En outre, il prenait à sa charge, par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement (1), 90 p. 100 du financement du village olympique, conçu pour héberger les athlètes. Néanmoins, le déficit a pris des proportions alarmantes. Les vingt et unièmes Jeux coûtent en effet très cher : 1,035 milliard de dollars canadiens (environ 4,45 milliards de francs français) alors que les estimations initiales étaient de 310 millions de dollars, soit 3,3 fois plus que prévu. Comme les Jeux de 1972, à Munich, qui sont finalement revenus

1. Société d'Etat qui consent des prêts en faveur du logement ; elle peut aussi construire et gérer des immeubles pour son propre compte.

trois fois plus cher qu'on ne l'avait envisagé. Or le financement des Jeux olympiques incombe d'abord à la ville qui en a obtenu l'organisation.

### Les installations

Le parc Maisonneuve, situé en bordure de la rue Sherbrooke et relié aux quartiers du centre de Montréal par le métro, sera le point focal des Jeux. Étaient déjà situés dans l'enceinte du parc, l'arène Maurice-Richard (six mille spectateurs), qui a été approuvée par l'Association internationale de boxe amateur comme lieu des épreuves éliminatoires de boxe (les épreuves finales se dérouleront au Forum, qui peut accueillir vingt mille cinq cents spectateurs, stade couvert ordinairement réservé aux



Œuvre du graphiste canadien Georges Huel, l'emblème des vingt et unièmes Jeux se compose des cinq anneaux olympiques entrelacés, symbole de la fraternité des cinq continents, surmontés du podium olympique, qui exprime la gloire des vainqueurs et l'esprit chevaleresque qui a présidé à leurs luttes. La forme du podium est également celle d'un M, initiale de Montréal. L'emblème évoque aussi la piste du stade olympique, centre de convergence de l'esprit de compétition des athlètes et de l'attention ardente des spectateurs.

compétitions de hockey sur glace et situé dans la partie ouest de Montréal) et le Centre sportif Maisonneuve (trois mille spectateurs) où auront lieu les épreuves de lutte. Auront été construits spécialement pour les Jeux : le grand stade (70 000 spectateurs), la piscine (9 000 spectateurs), qui appartient au complexe du stade, et le vélodrome (7 500 sièges) situé à 400 mètres du stade.

Le grand stade olympique, élément principal d'un ensemble multifonctionnel, dont la forme elliptique évoque celle d'un coquillage géant, contiendra 55 000 places en temps normal et